[律/lü 11 | Fanzui de leijian 犯罪得累減](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.11)

凡一人犯罪應減者，若為從減、謂共犯罪，以造意者為首，隨從者減一等。自首減、謂犯法，知人欲告而自首者，聽減二等。故失減、謂吏典故出人罪，放而還獲，止減一等。首領官不知情，以失論，失出減五等，比吏典又減一等，還獲又減一等，通減七等。公罪遞減之類，謂同僚犯公罪，失於入者，吏典減三等。若未決放，又減一等，通減四等。首領官減五等，佐貳官減六等，長官減七等之類。並得累減而復減。如此之類，俱得累減科罪。

**Criminel obtenant un cumul de diminutions [de peine] :**

Tout auteur d’un crime dont la peine est sujette à diminution, par exemple parce qu’il a suivi [l’ auteur principal] c’est-à-dire que dans un crime commis en réunion, c’est l’initiateur qui est l’auteur principal, celui qui l’a suivi a une diminution d’un degré [par rapport à la peine de l’initiateur] [art. 30][[1]](#footnote-1), ou parce qu’il s’est livré c’est-à-dire que celui qui a enfreint la loi et sait que quelqu’un veut le dénoncer, s’il se livre à la justice, il bénéficie d’une diminution de peine de deux degrés [art. 25][[2]](#footnote-2); ou parce qu’il a intentionnellement ou par erreur [acquitté ou inculpé quelqu’un à tort] cela veut dire que lorsqu’un commis a intentionnellement acquitté quelqu’un d’un crime, l’a relaxé mais l’a ensuite arrêté de nouveau, [sa peine] est diminuée d’un degré seulement, son chef de service s’il n’était pas au courant [de l’intention du commis] est condamné pour le même fait, mais commis par erreur, et au titre de « acquitter par erreur », sa peine est diminuée de cinq degrés; un degré de moins que la peine du commis aux écritures, et comme le coupable a été repris, cela fait encore un degré de moins : en tout, c’est une diminution de sept degrés [art. 409][[3]](#footnote-3) , ou parce qu’il a commis une faute de service ce qui le place dans la catégorie des diminutions de peines proportionnelles [à la fonction] [art. 28][[4]](#footnote-4) c’est-à-dire que lorsque des collègues ont commis ensemble une faute de service, incriminant quelqu’un à tort par erreur, le commis aux écritures est passible d’une peine diminuée de trois degrés [par rapport à celle qu’il a fait encourir à l’innocent], et si la personne a été libérée avant que la peine soit exécutée, il gagne encore un degré, ce qui fait en tout quatre degré de diminution. Le chef du personnel a la même peine diminuée de cinq degrés, elle est diminuée de six degrés pour le directeur adjoint et de sept degrés pour le directeur du service. Toutes ces diminutions de peines sont cumulatives et itératives, de sorte que toutes doivent être prises en compte dans la graduation de la peine.

**Glossaire lü 11 :**

leijian 累減 : cumul de diminutions [de peine]

zaoyi zhe 造意者: l’initiateur, celui qui a pris l’initiative [d’un crime]

suicong zhe 隨從者: celui qui a suivi, le « suiveur »

kezui 科罪 : graduer la peine, qualifier le crime, déterminer la sentence ( ?)

1. [律/lü 30 | Gong fanzui fen shoucong 共犯罪分首從](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.30) [↑](#footnote-ref-1)
2. [律/lü 25 | Fanzui zishou 犯罪自首](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.25) [↑](#footnote-ref-2)
3. [律/lü 409 | Guansi churu renzui 官司出入人罪](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.6.15.409) [↑](#footnote-ref-3)
4. [律/lü 28 | Tongliao fan gongzui 同僚犯公罪](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.2.28) [↑](#footnote-ref-4)